

**Avis relatif aux jeux de grattage de La Française des jeux dénommés « ASTRO »
« CASH » et « MISSION PATRIMOINE »**

Le règlement général des jeux de grattage de La Française des jeux dont la dernière modification a eu lieu le 2 mars 2020 s'applique à l'ensemble des émissions citées ci-dessous.

Le règlement particulier du jeu de grattage dénommé « ASTRO » dont la dernière modification a eu lieu le 23 décembre 2019, s'applique à l'émission n°02 du jeu « ASTRO » ayant le code jeu 664, dont la diffusion sera effectuée en principe à compter du lundi 3 août 2020.

Le règlement particulier du jeu de grattage dénommé « CASH » dont la dernière modification a eu lieu le 23 décembre 2019, s'applique à l'émission n°05 du jeu « CASH » ayant le code jeu 648, dont la diffusion sera effectuée en principe à compter du lundi 17 août 2020.

Le règlement particulier du jeu de grattage dénommé « MISSION PATRIMOINE » fait le 16 juin 2020, s'applique à l'émission n°01 du jeu « MISSION PATRIMOINE » ayant le code jeu 697, dont la diffusion sera effectuée en principe à compter du lundi 31 août 2020.

Fait le 28 juillet 2020,

Par délégation de la Présidente-directrice générale de La Française des jeux

E. MONEGIER DU SORBIER